

DEC160612DR07

Décision portant renouvellement de nomination de Madame Stéphanie PALLIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5285 intitulée « Laboratoire de génie des procédés catalytiques ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR5285 intitulée « Laboratoire de génie des procédés catalytiques » et nommant Monsieur Pascal FONGARLAND en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 14/03/2016 ;

Considérant que Madame Stéphanie PALLIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS en 2006 ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Madame Stéphanie PALLIER, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5285 intitulée « Laboratoire de génie des procédés catalytiques », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Madame Stéphanie PALLIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Stéphanie PALLIER est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 16/03/2016

Le directeur de l'unité

Pascal FONGARLAND

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional  
du CNRS

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



—  
**Dépasser les frontières**  
**Advancing the frontiers**

—  
**Dépasser les frontières**  
**Advancing the frontiers**